

Avec le développement des communications par internet, la médecine s'ouvre à un nouveau domaine dont il faut maintenant anticiper l'évolution: cela représente un très grand potentiel de développement, dont nous sommes loin de mesurer l'ampleur. Les médecins sont méfiants, la politique les malmène suffisamment pour qu'ils aient des raisons de l'être, et la situation des médecins ailleurs en Europe ne vient pas pour nous rassurer. Nous voulons être proactifs, construire notre environnement en donnant notre avis, protéger la sphère privée du patient et le secret médical, et l'organe de coordination eHealth de la Confédération et des cantons nous donne l'occasion d'une large concertation.

La FMH a mis sur pied en parallèle deux groupes de travail, un pour les développements liés à la carte de professionnel, et l'autre pour la cybersanté (e-health). Les objectifs de ce dernier groupe sont discutés par Judith Wagner; l'un des objectifs principaux est de regrouper les différents avis des médecins sous une même bannière, afin que nous puissions parler d'une voix claire et précise face aux pouvoirs économiques et politiques. C'est à ce prix que nous arriverons à nous faire entendre!

*Dr Monique Gauthey, membre du Comité central,
responsable du domaine eHealth*

FMH et cybersanté: protéger la relation de confiance entre médecin et patient



Judith Wagner

A la fin de l'année passée, la FMH a créé le groupe de travail eHealth. Mais pourquoi donc une commission de plus? Dans ce domaine précisément, il existait déjà bon nombre de groupements et comités, et depuis lors, toute une gerbe de manifestations ont été mises sur pied.

Mais nous sommes convaincus de l'importance de cette commission: le corps médical

doit disposer d'une plateforme lui permettant de regrouper les opinions des uns et des autres, en rapport avec l'e-health, dans le but d'élaborer des positions à l'attention du Comité central et de les défendre avec cohérence à l'extérieur. Au sein du groupe de travail eHealth seront élaborées les bases d'une stratégie cybersanté pour la FMH, ainsi que des prises de positions éventuelles. Cette commission sert en même temps de terrain d'échanges d'idées, afin de développer et de débattre des propositions

à appliquer à un système de santé électronique. Ces principes ne sont pas anodins, puisqu'ils ne concernent rien de moins que son utilité pour les patients et les thérapeutes, la sécurité des patients, ainsi que toute la thématique de la protection de la sphère privée et de la protection des données. Naturellement, les deux principes suivants sont aussi essentiels: le côté facultatif du recours aux applications de cybersanté, que ce soit pour les patients ou pour les médecins et le fait que ces applications doivent être développées à partir de ce qui existe déjà.

Le corps médical doit s'engager avec force sur le thème de la protection de la sphère privée des patients. L'enjeu est de protéger la relation de confiance entre les médecins et leurs patients. Nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'une condition de base du succès de toute application de cybersanté. Comprenons-nous bien, il n'est pas question ici d'interdire aux personnes participant aux soins d'accéder à des données importantes! Il s'agit plutôt de combattre à la racine certaines convoitises que pourraient susciter les données des patients et n'allant pas dans le but thérapeutique poursuivi. Citons par exemple l'annonce à l'assureur correspondant à une requête en ligne faite avec la nouvelle carte d'assuré. Ou encore l'idée que pour chaque ordonnance électronique, qu'il s'agisse d'une ordonnance pour des médicaments ou pour une physiothérapie, une information devrait être envoyée directement à l'assureur. Voire même la revendication selon laquelle les assureurs devraient avoir accès au dossier électronique des patients, dans le but de vérifier l'économie du traitement.

La FMH s'engage fortement pour développer l'e-health, mais elle s'opposera tout aussi fermement à toute tentative d'infiltration dans la sphère privée du patient. Elle s'investit afin que les développements de l'e-health répondent en premier aux besoins des patients et de leur traitement.

*Dr Judith Wagner,
responsable eHealth FMH*

La protection de la sphère privée des patients est une condition de base du succès de toute application en cybersanté

concrètes à amener aussi dans le cadre de l'organe de coordination eHealth de la Confédération et des Cantons.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie suisse «eHealth» et de l'organe de coordination eHealth, le groupe de travail est actif à de nombreux égards. Il réfléchit par exemple sur les bases possibles pour un financement de l'infrastructure en élaborant là aussi des propositions, ou il se penche sur les principes et lignes directrices